

**SANCTUAIRE AGOA POUR
LES MAMMIFERES MARINS
DANS LES ANTILLES
FRANCAISES**



©OMMAG

**PLAN DE GESTION DU SANCTUAIRE AGOA
PARTIE II : PLAN D'ACTIONS ET INDICATEURS**

Version finale validée le 18 juillet 2012

MISE EN ŒUVRE DES CHOIX DU COMITE DE PILOTAGE AGOA

A la différence des parcs naturels marins ou des réserves naturelles nationales qui sont créés par décret ministériel, le sanctuaire Agoa dans les Antilles françaises n'a pas de socles juridiques issus du code de l'environnement.

Conformément à l'article 10 de la déclaration qui précise les modalités de mise en œuvre du comité de pilotage, la gouvernance du sanctuaire Agoa repose sur une implication forte et durable de tous les acteurs des Antilles françaises :

Politiques, acteurs économiques, associatifs, usagers de la mer et représentants de l'Etat ou d'institutions locales et régionales, tous sont acteurs du fonctionnement du sanctuaire au sein d'un comité de pilotage placé sous la présidence du Préfet représentant de l'Action de l'Etat en Mer. Dans ce comité, les membres sont en position d'inciter, de proposer et de conduire des actions de développement et de conservation à l'égard des thématiques qui concernent les mammifères marins et leurs habitats.

Tel que précisé par l'article 10, le comité de pilotage a la responsabilité de proposer dans un premier temps le plan de gestion du sanctuaire Agoa et de contribuer à le mettre en œuvre dans un second temps, avec le soutien des administrations locales et de l'Agence des aires marines protégées .

A ce titre, dès lors que la candidature du sanctuaire Agoa comme aire spécialement protégée d'importance caribéenne au titre du protocole SPAW (protocole relatif aux zones et à la vie sauvage spécialement protégées dans la région des Caraïbes) sera acceptée, il rentrera dans le champ de compétence de l'Agence des aires marines protégées, au sens de l'article R. 334-2 du code de l'environnement, conformément à l'arrêté du 3 juin 2011 qui élargie les compétences de l'Agence sur de nouvelles catégories d'aires marines protégées.



©OMMAG

Le présent document détermine selon les principes énoncés dans la déclaration du sanctuaire Agoa les mesures de conservation, de coopération, de sensibilisation et de recherches scientifiques que le comité de pilotage propose de mettre en œuvre dans le sanctuaire.

I - ANALYSE DE LA DECLARATION DU SANCTUAIRE AGOA, DES OBJECTIFS ET DES ACTIONS DE GESTION

UNE FINALITE : GARANTIR UN ETAT DE CONSERVATION FAVORABLE DES MAMMIFERES MARINS

UNE SOUS-FINALITE

MAINTIEN EN BON ETAT DE CONSERVATION DES POPULATIONS DE MAMMIFERES MARINS ET DE LEURS HABITATS

8 ORIENTATIONS DE GESTION

1 - ETUDIER	ACTIVITES PRIORITAIRES : <ul style="list-style-type: none"> - l'observation des mammifères marins - la recherche sismique et les autres activités utilisant des moyens acoustiques - l'usage d'engins de pêche pouvant entraîner la capture des mammifères marins - les compétitions d'engins à moteurs rapides - les transports maritimes et autres déplacements en bateaux motorisés - tout autre activité de nature à porter préjudice au bien être des mammifères marins et à l'intégrité de leurs populations. 	ACTION DE GESTION : mettre en place des dispositions pour encadrer ou réglementer
		ACTIONS DE GESTION : rechercher des dispositifs innovants destinés à limiter l'impact de ces activités sur les mammifères marins
2 - PREVENIR, REDUIRE ET COMBATTRE :	POLLUTIONS PRIORITAIRES <ul style="list-style-type: none"> - la pollution causée par les rejets des navires - la pollution due aux opérations d'immersion de déchets et autres matières effectuées en mer à partir de navires, d'aéronefs ou de structures artificielles placées en mer - la pollution due aux déversements effectués à partir des côtes ou provenant des fleuves, des estuaires, des établissements côtiers, des installations de décharge, ou émanant de toute autre source située sur leur territoire. - la pollution résultant, directement ou indirectement, d'activités relatives à l'exploration et à l'exploitation du fond de la mer et de son sous-sol. - la pollution provenant des rejets dans l'atmosphère qui résultent d'activités relevant de leur juridiction. 	ACTION DE GESTION : intensifier la lutte contre toutes les formes de pollution d'origine maritime ou tellurique ayant ou susceptibles d'avoir un impact direct ou indirect sur l'état de conservation des mammifères marins.
		ACTION DE GESTION : supprimer les rejets de composés toxiques dans le sanctuaire en priorité sur les substances énumérées à l'annexe 1 du protocole de la convention de Carthagène.
3 - ENCOURAGER LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE	METTRE EN ŒUVRE LES MOYENS NECESSAIRES A L'EVALUATION PERIODIQUE DE : <ul style="list-style-type: none"> - l'état des populations de mammifères marins - l'état des pressions anthropiques et menaces avérées ou potentielles sur les mammifères marins dans le sanctuaire. 	
4 - FAIRE CONNAITRE LE SANCTUAIRE AGOA, LES MAMMIFERES ET L'ENVIRONNEMENT MARIN	METTRE EN ŒUVRE DES PROGRAMMES D'INFORMATION, DE SENSIBILISATION ET D'EDUCATION AUPRES : <ul style="list-style-type: none"> - des professionnels et autres usagers de la mer, des scolaires et du grand public. 	
5 - FAIRE RESPECTER LA DECLARATION	METTRE EN ŒUVRE LES MOYENS NECESSAIRES A LA SURVEILLANCE DU SANCTUAIRE : <ul style="list-style-type: none"> - mutualisation des moyens de l'Etat. 	
6 - METTRE EN PLACE UN ORGANE DE GOUVERNANCE ET DE CONSULTATION	POUR : <ul style="list-style-type: none"> - Faire respecter les dispositions de la déclaration - Elaborer des propositions opérationnelles en vue de son application - Elaborer un plan de gestion de façon participative 	
7 - FAIRE RECONNAITRE LE SANCTUAIRE AGOA AU TITRE DU PROTOCOLE SPAW	<ul style="list-style-type: none"> - Présenter la candidature du sanctuaire sur la liste des aires marines protégées d'importance particulières de la Caraïbe 	
8 - ETABLIR UNE COOPERATION REGIONALE ET INTERNATIONALE	POUR : <ul style="list-style-type: none"> - Participer à la mise en place de mesures de protection similaires à la Déclaration, - créer des sanctuaires pour les mammifères marins - s'associer à d'autres sanctuaires sous l'égide de la convention de Carthagène et son protocole SPAW 	

II – STRATEGIE ET METHODOLOGIE D’ELABORATION DU TABLEAU DE BORD ET DES INDICATEURS

L’analyse de la déclaration du sanctuaire Agoa nous indique :

- une finalité : GARANTIR UN ETAT DE CONSERVATION FAVORABLE DES MAMMIFERES MARINS,
- un principe d’action : MAINTIEN EN BON ETAT DE CONSERVATION DES POPULATIONS DE MAMMIFERES MARINS ET DE LEURS HABITATS
- et 8 orientations de gestion :

- 1 – Etudier les activités anthropiques susceptibles de porter atteinte aux mammifères marins et à leurs habitats,
- 2 – Prévenir, réduire et combattre toutes les formes de pollution,
- 3 – Encourager la recherche scientifique,
- 4 – Faire connaître le sanctuaire Agoa, les mammifères marins et l’environnement marin,
- 5 – Faire respecter la déclaration
- 6 – Mettre en place un organe de gouvernance et de consultation,
- 7 – Faire reconnaître le sanctuaire Agoa au titre du protocole SPAW,
- 8 – Etablir une coopération régionale et internationale.

NB :

Il est nécessaire de considérer le rôle consultatif dont dispose aujourd’hui le comité de pilotage Agoa et cela malgré les prérogatives que lui confère la déclaration qui stipule notamment qu’il doit «...intensifier la lutte contre toutes les formes de pollution... et ...supprimer les rejets de composés toxiques dans le sanctuaire».

Il n’appartiendra pas au comité de pilotage de délivrer des autorisations administratives et de mettre en place des réglementations qui concerneraient l’utilisation, l’exploration et/ou l’exploitation du milieu marin. Toutefois, ces aspects « réglementaires » qui sont de la compétence des services de l’Etat seront abordés lors des réunions du comité de pilotage qui présentera ses avis et ses recommandations au titre de la déclaration du sanctuaire et de l’arrêté du 1^{er} juillet 2011 fixant la liste des mammifères marins protégés sur le territoire national et les modalités de leur protection.

UN PROJET COMMUN AMBITIEUX	<p>Pour élaborer le plan de gestion, un important travail de collecte de données a été organisé par l’Agence des aires marines protégées (Aamp) notamment auprès du Car-Spaw, des acteurs associatifs locaux, de l’UAG, avec la coopération des services de l’Etat (DIREN, DEAL...) et le Centre de Recherche pour les mammifères marins (CRMM), afin de disposer d’un état de référence ou « état initial » du sanctuaire.</p> <p>Cet état initial permet aujourd’hui d’élaborer et de concrétiser des actions de gestion sur des problématiques reconnues et validés par tous les membres du comité de pilotage. S’appuyant sur ces informations, les membres du comité de pilotage ont identifié des mesures de conservation, de coopération, de sensibilisation et de recherches scientifiques qu’ils se proposent de mettre en œuvre dans le sanctuaire.</p>
UNE FINALITE	<p>La finalité consistant à «garantir un état de conservation favorable des mammifères marins dans le sanctuaire Agoa» définit la grande priorité pour le comité. Cette finalité est ainsi définie en identifiant des niveaux d’exigence qu’il est nécessaire d’appliquer si l’on veut atteindre l’ambition initiale. Aussi, pour se donner les moyens d’évaluer de manière pertinente la réalisation des objectifs prévus et mesurer la qualité de l’ensemble des actions qui sont envisagés pour ce faire, il est nécessaire d’identifier des indicateurs de suivi adapté à chaque enjeu.</p>
DES INDICATEURS DE GESTION POUR UNE BONNE GOUVERNANCE	<p>Ces indicateurs, proposés par les membres du comité de pilotage, seront suivis de manière régulière selon une fréquence adaptée aux enjeux mais également en fonction des conditions techniques et financières qui seront mises en œuvre. Ces indicateurs seront représentés sur une échelle qualitative (allant de très mauvais à très bon). Les seuils retenus pour chacun des indicateurs constituent ainsi la grille de lecture pour les objectifs à court moyen et long terme. Ils sont établis à partir de seuils réglementaires, de données scientifiques et/ou simplement reconnus à dire d’expert.</p> <p>Ces indicateurs constitueront le tableau de bord du sanctuaire. Ils permettront au comité de pilotage de mettre en œuvre les actions, d’asseoir ses avis et de justifier ses recommandations.</p>
DES STRATEGIES QUI SE PRECISERONT AVEC L’EXPERIENCE ET LA COMPETENCE	<p>Enfin, dans la mesure où les enjeux ne sont, à priori, pas répartis de manière uniforme sur l’ensemble du périmètre du sanctuaire, toutes les zones d’Agoa ne seront pas nécessairement concernées par les actions de gestion. En revanche, certaines thématiques comme les nuisances sonores émises lors de recherches scientifiques, les pollutions, le dérangement des animaux ou la destruction de leurs habitats...pourront faire l’objet de préconisations et/ou de mesures d’encadrement à l’échelle du sanctuaire. Pour ce faire nous élaborerons prochainement une carte qui identifiera les zones à enjeux dans le sanctuaire et qui permettra aussi d’identifier les vocations que nous souhaitons donner à tel ou tel espace dans la perspective de la conservation des mammifères marins et de leurs habitats.</p>

III – DES INDICATEURS AU SERVICE D'UNE FINALITE : GARANTIR UN ETAT FAVORABLE DE CONSERVATION DES MAMMIFERES MARINS

<p>UN PRINCIPE D'ACTION :</p>	<p>MAINTIEN EN BON ETAT DE CONSERVATION DES POPULATIONS DE MAMMIFERES MARINS ET DE LEURS HABITATS</p> <p>Les habitats naturels dans les Antilles françaises sont d'une grande productivité biologique et participent à la richesse de la diversité animale et végétale dont bénéficient directement ou indirectement les populations de mammifères marins et notamment les espèces considérées comme côtières.</p> <p>Ainsi, si l'on peut identifier des espèces représentatives du fonctionnement écologique des habitats côtiers et hauturiers, il est plus complexe, compte tenu de la superficie du sanctuaire (138 000 km²), de la diversité de ses habitats (eaux côtières, lagunes, herbiers, récifs coralliens, hauts-fonds, eaux profondes, courants, luminosité, température, mobilité des mammifères marins dans et en dehors du sanctuaire, proies associées aux différents habitats), d'envisager des études scientifiques et des actions de gestion pour l'ensemble des facteurs qui contribuent à faire de certains espaces marins des habitats favorables aux activités biologiques indispensables à la survie des mammifères marins (reproduction, repos, refuge, alimentation, déplacement).</p> <p>C'est la raison pour laquelle les finalités de gestion concernant le milieu marin se concentrent en priorité sur le maintien en bon état de conservation des habitats de manière générale. Ces habitats subissent également des modifications liées aux changements globaux qui affectent l'ensemble des océans (réchauffement, augmentation de l'acidité, élévation du niveau de la mer) ainsi que des pressions anthropiques qui impactent l'environnement marin de manière générale et les habitats des mammifères marins en particulier. Le sanctuaire est en effet un espace où s'exercent, différemment selon les profondeurs, l'exposition à la côte, aux courants, de nombreuses activités professionnelles et de loisirs qui génèrent des pressions sur les habitats des mammifères marins :</p> <ul style="list-style-type: none"> - physiques : dérangement de la faune (sonore et visuelle), destruction des habitats lors d'opérations d'aménagement, captures et blessures accidentelles par des déchets abandonnés... - chimiques : contamination en hydrocarbures, métaux lourds et composés synthétiques, - biologiques : introduction/propagation d'organismes, exploitation des ressources alimentaires des mammifères marins, <p>Les effets sur les habitats et sur les espèces associées sont ainsi fortement liés au cumul des pressions anthropiques notamment, à l'intensité des activités et leur fréquence, ainsi qu'au comportement des usagers de la mer. Les cétacés sont ainsi considérés comme de précieux indicateurs de la biodiversité et de la productivité du milieu qu'ils fréquentent, car ils sont au sommet des chaînes alimentaires et sont très dépendants de l'ensemble du réseau trophique.</p> <p>Ainsi, au regard de l'état initial du plan de gestion du sanctuaire Agoa, il s'avère donc nécessaire de porter une attention toute particulière aux habitats représentatifs de l'environnement côtier qui cumulent les pressions physiques, chimiques et biologiques. (Cf. Etat initial du plan de gestion - Synthèse des interactions dans les îles de Martinique, Guadeloupe, Saint-Barthélemy et Saint-Martin). Dans ces habitats des objectifs de gestion sont ainsi déterminés.</p>
<p>UN OBJECTIFS DE GESTION</p>	<p>Garantir l'intégrité des zones propices à</p> <ul style="list-style-type: none"> - l'alimentation, - la reproduction et la mise-bas, - le repos des mammifères marins,
<p>ET DES INDICATEURS POUR L'EVALUATION DE LA GESTION</p>	<p>La conservation des habitats dans le sanctuaire Agoa sera donc évaluée à partir d'indicateurs intégrant :</p> <ul style="list-style-type: none"> - LE RESPECT des observations, des propositions et des avis du comité de pilotage en ce qui concerne notamment la recherche sismique et les autres activités utilisant des moyens acoustiques dans les eaux du sanctuaire. - LA PRISE EN COMPTE de la présence des mammifères marins et du sanctuaire dans toutes les manifestations nautiques. - LA MOBILISATION des acteurs maritimes quant à l'utilisation de l' AIS (Automatic Identification System, est un système d'échanges automatisés de messages entre navires par radio VHF qui permet aux navires et aux systèmes de surveillance de trafic (CROSS en France) de connaître l'identité, le statut, la position et la route des navires se situant en mer. - LA MOBILISATION des acteurs maritimes quant à l'utilisation du système RECEPT (dispositif qui vise à contribuer à la limitation des risques de collisions entre grands cétacés et navires de commerce notamment). - LE BILAN DE LA QUALITE DE L'EAU dans les eaux du sanctuaire au regard des objectifs de la directive cadre sur l'eau (DCE) pour les 4 îles des Antilles françaises. - LA PRISE EN COMPTE du sanctuaire Agoa dans les plans POLMAR TERRE ET MER. - L'INTEGRATION d'une « composante mammifère marin » dans le cadre du plan de surveillance de la contamination du milieu marin. (analyse des tissus des animaux échoués). - LES RESULTATS DES ANALYSES effectuées sur les animaux échoués.

IV – DES ACTIONS DE GESTION AU SERVICE DE 4 THEMATIQUES de GESTION

Le tableau ci-après recense les actions qui seront mises en œuvre par le sanctuaire Agoa pour LE MAINTIEN EN BON ETAT DE CONSERVATION DES POPULATIONS DE MAMMIFERES MARINS ET DE LEURS HABITATS. Ces actions se déclinent autour de 4 thématiques de gestion qui sont :

THEMATIQUES DE GESTION :	ACTIONS DE GESTION	PARTENAIRES IDENTIFIES
1 - CONNAISSANCE/SUIVIS CS	1 - Campagnes en mer de transect de lignes bi-annuels et prélèvements acoustiques pour : <ul style="list-style-type: none"> - Etudier l'évolution des effectifs estimés dans le sanctuaire, - Identifier le nombre d'individus pendant les périodes de migration, - Renseigner la dynamique de population - Etudier l'évolution de l'abondance et de la distribution 2 - Campagne en mer suivi génétique (biopsie) et déplacement des individus (tags). 3 - Programme de photo-identification des individus afin de qualifier leur fidélité au site (baleine à bosse, cachalots...) 4 - Caractérisation des habitats favorables à l'accueil des mammifères marins, 5 - Suivi acoustique (bouées instrumentées notamment), identification des mammifères marins et des nuisances sonores. 6 - Evaluation continue des interactions avec les usages anthropiques (captures accidentelles, déprédations, activités nautiques, pollutions, bruits, etc..),	Car-Spaw/UAG Laboratoires Universités Services de l'état Gestionnaire d'AMP Associations...
2 –SOUTIEN/ACCOMPAGNEMENT SA	1 - Définition d'un réseau d'intervention avec pour les animaux en détresse, enchevêtrés et/ou échoués, 2 – Définition/soutien/accompagnement d'un réseau d'intervention pour des actions antipollution, dépollution, et suivis post-pollutions, 3 - Soutien et accompagnement des projets visant à conserver, restaurer, les habitats susceptibles d'accueillir les mammifères marins, 4 - Accompagnement des opérateurs touristiques dans une démarche éco-responsable, 5 - Soutien à la production d'études scientifiques et à la rédaction d'articles scientifiques, 6 - Expertise et conseil auprès des porteurs de projet pour les évaluations d'incidence, 7 - Soutien/Formation des gestionnaires d'AMP des AF et des îles des Antilles à l'observation, l'identification, les interventions en cas de détresse et d'échouage, 8 – Soutien aux objectifs du plan chlordécone, 9 - Soutien/recherche de dispositifs innovants destinés à limiter l'impact des activités anthropiques sur les mammifères marins 10 - Promotion du sanctuaire à l'échelon régionale, de ses travaux, de sa gouvernance, de son organisation...	Etat (AEM) Gestionnaires d'AMP Conservatoire du Littoral Etablissement public Universités Associations Car-Spaw...
3 – CONTROLE/SENSIBILISATION CS	1 - Mutualisation des moyens de l'Action de l'Etat en Mer, des services et opérateurs de l'Etat et du réseau des AMP pour : <ul style="list-style-type: none"> - Mise en place/renforcement du contrôle sur le dérangement et le harcèlement des cétacés, - Renforcement du contrôle sur la dégradation des espaces naturels terrestres et marins pouvant avoir des effets néfastes sur les habitats des mammifères marins, - Sensibilisation des acteurs aux techniques d'approche - Sensibilisation au respect de l'arrêté du 1^{er} juillet 2011 - Mise en place d'outils de sensibilisation et de diffusion pédagogique (site internet, code de bonne conduite, animations, expositions, forums) 	Etat (AEM) Gestionnaires d'AMP Associations Car-Spaw...
4 - REGLEMENTATION/ ENCADREMENT RE	Tel que préconisé par la déclaration : <ol style="list-style-type: none"> 1 - Réglementer : <ul style="list-style-type: none"> - les activités de whale-watching et d'observation des mammifères marins, - la recherche sismique et les autres activités utilisant des moyens acoustiques, - l'usage d'engins de pêche pouvant entraîner la capture des mammifères marins, - les compétitions d'engins à moteurs rapides, les manifestations nautiques, 2 - Encadrer : <ul style="list-style-type: none"> - les transports maritimes et autres déplacements en bateaux motorisés, - la mise en place d'un réseau « alerte animaux en difficultés et échouage » cohérent à l'échelle des Antilles françaises 	AEM Gestionnaires des Ports/Marinas... Comité des pêches Représentant des activités de whale-watching...

V - PRINCIPES D' ACTIONS AU VUE DES INTERACTIONS ETUDIEES (Chapitre. A) ET DES OBJECTIFS IDENTIFIES DANS LA DECLARATION DU SANCTUAIRE (Chapitre B).

Propositions de définition des indicateurs et des métriques.

Les orientations 1 et 2 de la déclaration du sanctuaire Agoa (en page 3 de ce document) et qui consistent à « étudier » les activités qui peuvent avoir un effet négatif sur les mammifères marins et leurs habitats et « prévenir, réduire et combattre toutes les formes de pollution » ont fait l'objet d'un travail important dans l'état initial du sanctuaire Agoa et s'intègrent donc dans les interactions étudiées (chap. A).

La déclaration du sanctuaire invite les membres du comité de pilotage à proposer des actions de gestion sous la forme de mesures d'encadrement ou des mesures réglementaires lorsque ces interactions constituent un risque réel pour la conservation des espèces et des espaces. Toutefois, pour ce faire, il est nécessaire de déterminer les causes de la mortalité des mammifères marins. Aussi, bien que la déclaration du sanctuaire ne l'indique pas explicitement, la gestion des échouages est une priorité et un préalable à l'identification des interactions qui perturbent les mammifères marins et/ou leurs habitats. C'est pourquoi il est également proposé d'ajouter la gestion des échouages aux interactions déjà étudiées (chap. A).



©OMMAG

A – LES INTERRACTIONS ETUDIEES

GESTION DES ECHOUAGES

CONNAISSANCES/SUIVIS CS	SOUTIEN/ACCOMPAGNEMENT SA	CONTROLE/SENSIBILISATION CS	REGLEMENTATION/ENCADREMENT RE
<ul style="list-style-type: none"> - Réaliser des mesures des contaminants sur les carcasses échouées. 	<p>Dans le cadre du RNE, en relation avec le CRMM :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Organiser/renforcer/professionnaliser/élargir les réseaux échouages par des formations notamment auprès des gestionnaires (communes, gardes du littoral, gestionnaires d'aires marines protégées). - Définition d'un réseau d'intervention avec les partenaires AEM, les agents d'AMP, les associations pour les animaux en détresse et notamment enchevêtrés. - Soutien/Formation des gestionnaires d'AMP des Antilles françaises et des îles des Antilles à l'observation, l'identification, les interventions en cas de détresse, d'échouage, d'enchevêtrements (cf. protocole de D.MATILA/CBI), - Formation autopsie afin de déterminer les causes des échouages et notamment celles liées aux accidents de décompression, - Soutenir la mise en place d'un laboratoire dans le cadre du plan « Chlordécone ». - Contribution au Réseau National d'Echouage. - Structuration du réseau régional des Antilles françaises d'échouage sous l'égide de l'Aamp. 	<ul style="list-style-type: none"> - Sensibilisation des acteurs locaux et grand public. (affichage de panneaux sur des lieux fréquentés). - Respect des procédures d'intervention 	<ul style="list-style-type: none"> - Constitution officielle par les services de l'Etat des équipes du sanctuaire Agoa dans les Antilles françaises habilitées à intervenir sur les animaux en détresse et/ou échoués.

GESTION DES ECHOUAGES	INDETERMINE	TRES MAUVAIS	MAUVAIS	MOYEN	BON	TRES BON
CS						
SA						
CS						
RE						

INDICATEUR :	INDETERMINE	TRES MAUVAIS	MAUVAIS	MOYEN	BON	TRES BON
CAPACITE A INTERVENIR SUR LES ECHOUAGES						
METRIQUE						
% d'intervention par rapport au nombre de signalement						

DEGRADATION ET DISPARITION DES HABITATS

CONNAISSANCES/SUIVIS	SOUTIEN/ACCOMPAGNEMENT	CONTROLE/SENSIBILISATION	REGLEMENTATION/ENCADREMENT
<ul style="list-style-type: none"> - Définition des moyens de lutte contre les pollutions adaptées aux zones à enjeux, - Evaluer l'impact des cordages de DCP perdus et autres macro déchets sur les cétacés. - Détermination par des études et observations des zones de repos, de reproduction, de nurserie, d'alimentation... - Réaliser des mesures de contaminants, - Détermination d'espèces bio indicatrices et/ou bio accumulatrices - Détermination d'indicateurs du suivi du milieu (biotiques, abiotiques et qualité de l'eau) et autres indicateurs de pressions/menaces ; 	<ul style="list-style-type: none"> - Appuyer/encourager les services compétents à la mise aux normes des réseaux d'assainissement. - Créer/appuyer/renforcer les campagnes de nettoyage en mer - Suivi des exigences de la DCE - Définition d'un réseau d'intervention avec les partenaires associatifs, les agents d'AMP, du Conservatoire et des Collectivités aux actions antipollution, de dépollution, et aux suivis post-pollutions, - Soutien et accompagnement des projets visant à conserver, restaurer, réaffecter les habitats susceptibles d'accueillir les mammifères marins, - Participation aux objectifs du plan chlordécone, 	<ul style="list-style-type: none"> - Expertise et conseil auprès des porteurs de projet pour les évaluations d'incidence, - Participation techniques et financières aux objectifs de la DCE - Sensibilisation/Accompagnement des opérateurs touristiques, des opérateurs de transports de passagers, des navires de transport de marchandises dans une démarche éco-responsable, - Accompagnement des organisateurs de manifestations nautiques et des usagers de la mer dans une démarche éco-responsable, - Renforcement du contrôle « police de la nature » sur la dégradation des espaces naturels terrestres et marins pouvant avoir des effets néfastes sur les habitats des mammifères marins. - Sensibilisation au respect de l'arrêté du 1^{er} juillet 2011 	<ul style="list-style-type: none"> - Application de la réglementation existante - Application de la Directive cadre européenne (2008/56/CE), du 17 juin 2008, dite « Stratégie pour le milieu marin »

DEGRADATION ET DISPARITION DES HABITATS	INDETERMINE	TRES MAUVAIS	MAUVAIS	MOYEN	BON	TRES BON
CS						
SA						
CS						
RE						

INDICATEUR :	INDETERMINE	TRES MAUVAIS	MAUVAIS	MOYEN	BON	TRES BON
ETAT ECOLOGIQUE DES MASSES D'EAU						
METRIQUE						
Selon catégorie DCE						

NUISANCES SONORES

CONNAISSANCES/SUIVIS	SOUTIEN/ACCOMPAGNEMENT	CONTROLE/SENSIBILISATION	REGLEMENTATION/ENCADREMENT
<ul style="list-style-type: none"> - Préciser les seuils de tolérance - Déterminer les nuisances sonores provoquées lors des manifestations nautiques motorisées - Détermination des zones de pollution acoustiques par des campagnes à la mer - Détection des cétacés par acoustique passive en Martinique et Iles du Nord en collaboration avec les partenaires régionaux transfrontaliers. - Exploiter les données récoltées par les (le) hydrophone immergé afin de déterminer et de quantifier les sources de pollution acoustiques. 	<ul style="list-style-type: none"> - Création et coordination d'un forum ouvert au public et organisation d'ateliers de travail sur les nuisances sonores sous-marines dans les Antilles françaises, - Soutien technique et financier pour la poursuite des travaux réalisés en Guadeloupe concernant l'hydrophone immergé, (thèse de Nadège Gandilhon). - Formation autopsy afin de déterminer les causes des échouages et notamment celles liées aux accidents de décompression, 	<ul style="list-style-type: none"> - Sensibilisation quant à l'utilisation de sonars militaires (SBAF) à l'intérieur du sanctuaire - Expertise et conseil auprès des porteurs de projet pour les évaluations d'incidence - Sensibilisation/police de la nature « respect » de l'arrêté du 1^{er} juillet 2011 - Actions visant à identifier des couloirs de navigation selon les catégories de navires... 	<ul style="list-style-type: none"> - Proposition réglementaire : Mise en place d'une procédure d'autorisation au titre de l'arrêté du 1^{er} juillet 2011 pour la mise en œuvre de recherches sismiques lourdes, d'utilisation de sonars basses fréquences ou de recherche avec acoustique active... campagne en mer en dehors des périodes de reproduction - Encadrement : prise en compte des zones identifiées pour la reproduction, la mise bas et l'alimentation notamment pour la recherche scientifique, les compétitions nautiques, le transport de marchandises... sous forme de couloirs de circulation maritime notamment...

NUISANCES SONORES	INDETERMINE	TRES MAUVAIS	MAUVAIS	MOYEN	BON	TRES BON
CS						
SA						
CS						
RE						

INDICATEUR :	INDETERMINE	TRES MAUVAIS	MAUVAIS	MOYEN	BON	TRES BON
RESPECT DE LA GOUVERNANCE						
METRIQUE						
% d'avis, de recommandations de mesures réglementaires respectées						

TRAFIC COMMERCIAL ET PLAISANCE

CONNAISSANCES/SUIVIS	SOUTIEN/ACCOMPAGNEMENT	CONTROLE/SENSIBILISATION	REGLEMENTATION/ENCADREMENT
<ul style="list-style-type: none"> - Identifier les zones à haut risque de collision (trafic maritime important et zone de concentration de cétacés) 	<ul style="list-style-type: none"> - Promouvoir/encourager la mise en place de systèmes de détection anticollision (type REPCET) ainsi que la recherche et l'expérimentation de nouvelles techniques - Formation/sensibilisation du personnel embarqué sur les stratégies de détections et d'évitement. 	<ul style="list-style-type: none"> - Eduquer et sensibiliser les capitaines des bateaux et les responsables des compagnies de transport sur les risques de collision. - Sensibilisation au respect de l'arrêté du 1^{er} juillet 2011 - Coopérer avec les compagnies de transports maritimes afin d'obtenir des informations sur les collisions (fréquence et distribution) 	<ul style="list-style-type: none"> - Interdire/prévenir les zones sensibles et/ou à des périodes vitales les compétitions d'engins rapides (VNM, Offshore, Régate...) - Utilisation de l'AIS - Utilisation du système RECEPT

TRAFIC COMMERCIAL ET PLAISANCE	INDETERMINE	TRES MAUVAIS	MAUVAIS	MOYEN	BON	TRES BON
CS						
SA						
CS						
RE						

INDICATEUR :	INDETERMINE	TRES MAUVAIS	MAUVAIS	MOYEN	BON	TRES BON
RESPECT DE LA GOUVERNANCE						
METRIQUE						
% d'avis, de recommandations de mesures réglementaires respectées						

INTERRACTIONS AVEC LA PECHE

CONNAISSANCES/SUIVIS	SOUTIEN/ACCOMPAGNEMENT	CONTROLE/SENSIBILISATION	REGLEMENTATION/ENCADREMENT
<ul style="list-style-type: none"> - Mise en place d'enquêtes de terrain en partenariat avec l'IFREMER auprès des pêcheurs professionnels afin d'identifier les espèces de mammifères marins concernées. - Mise en place de questionnaires de terrain en collaboration avec l'Ifremer en Martinique et Guadeloupe pour le programme Système d'Information Halieutique (SIH) (espèces observées, localisation, date, déprédation...). 	<ul style="list-style-type: none"> - Formation des pêcheurs volontaires à l'identification des cétacés en collaboration avec les associations locales, l'Ifremer, les comités régionaux des pêches. - Soutien/indemnisation des marins qui participent aux travaux d'observation, d'identification... 	<ul style="list-style-type: none"> - Sensibiliser/impliquer les pêcheurs professionnels à la protection des mammifères marins et à l'acquisition de connaissance (cf. contrats bleus Grenelle de la mer attribués aux professionnels volontaires). - Sensibilisation au respect de l'arrêté du 1^{er} juillet 2011 notamment pour ce qui concerne le rapport des prises accidentelles. 	<ul style="list-style-type: none"> - Encadrer les activités de pêche susceptibles de perturber, d'altérer et/ou de détruire les mammifères marins, leurs habitats, les zones de reproduction, les zones d'alimentation et les ressources alimentaires (céphalopodes). - Rapporter les prises accidentelles conformément à la réglementation du 1^{er} juillet 2011.

INTERRACTION AVEC LA PECHE	INDETERMINE	TRES MAUVAIS	MAUVAIS	MOYEN	BON	TRES BON
CS						
SA						
CS						
RE						

INDICATEUR :	INDETERMINE	TRES MAUVAIS	MAUVAIS	MOYEN	BON	TRES BON
NOMBRE DE FICHES D'IDENTIFICATION/ D'OBSERVATION RETOURNEES						
METRIQUE						
% de pêcheurs impliqués (déterminer un seuil au préalable)						

ACTIVITES D'OBSERVATION DES MAMMIFERES MARINS

CONNAISSANCES/SUIVIS	SOUTIEN/ACCOMPAGNEMENT	CONTROLE/SENSIBILISATION	REGLEMENTATION/ENCADREMENT
<ul style="list-style-type: none"> - Etude des comportements des cétacés en situation d'interaction. - Etude quant au nombre d'activités envisageables par zone/population de cétacés afin de réaliser la carte des vocations. 	<ul style="list-style-type: none"> - Mise en place de formations, de plaquette d'information à destination des plaisanciers, des pêcheurs, des transporteurs de passagers, des opérateurs touristiques, - Mise en place d'une formation des opérateurs souhaitant exercer une activité de whale watching en activité principale et/ou opportuniste. 	<ul style="list-style-type: none"> - Mise en place d'une formation « police de la nature » relative aux règles d'approche des mammifères marins auprès des gendarmes, des gestionnaires d'AMP, etc... - Renforcement du contrôle sur le dérangement et le harcèlement des cétacés, - Sensibilisation des acteurs aux techniques d'approche, - Sensibilisation au respect de l'arrêté du 1^{er} juillet 201 	<ul style="list-style-type: none"> - Mise en place d'un label et/ou d'une réglementation whale watching incluant l'obtention d'une licence pour exercer une activité de whale watching (concours, examen, niveau de connaissances des mammifères marins).

ACTIVITES D'OBSERVATION DES MAMMIFERES MARINS	INDETERMINE	TRES MAUVAIS	MAUVAIS	MOYEN	BON	TRES BON
CS						
SA						
CS						
RE						

INDICATEUR :	INDETERMINE	TRES MAUVAIS	MAUVAIS	MOYEN	BON	TRES BON
MISE EN PLACE D'UNE REGLEMENTATION WHALE WATCHING METRIQUE						
% d'opérateurs licenciés						

B - OBJECTIFS IDENTIFIES DANS LA DECLARATION DU SANCTUAIRE

ENCOURAGER LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE : Etat des populations de mammifères marins/Etat des pressions anthropiques

CONNAISSANCES/SUIVIS	SOUTIEN/ACCOMPAGNEMENT	CONTROLE/SENSIBILISATION	REGLEMENTATION/ENCADREMENT
<ul style="list-style-type: none"> - Etude des comportements des cétacés en situation d'interaction. - Etude quant au nombre d'activités envisageables par zone/population de cétacés afin de réaliser la carte des vocations. - Définition des aires de repos, de reproduction, de mise-bas, d'alimentation de certaines espèces (bio-indicateur) - Documenter les changements dans l'abondance et la distribution interannuelles et à l'échelle saisonnière. - Détection des cétacés par acoustique passive - Etudes <ul style="list-style-type: none"> - Biologie : indice relatif de contact, indice relatif d'abondance, densité relative, taux de juvéniles, taille moyenne de groupe, taux de survie, référentiel de contamination diverse ; - Ecologie : indice d'occupation de l'espace ou fréquence relative par espace, indices de suivis des facteurs influençant leur distribution... 	<ul style="list-style-type: none"> - Structurer/encadrer/prioriser les travaux de recherche scientifiques - Collecter les informations et mettre en commun les données (méta-données, réseau échouage, expertises). - Capitaliser et diffuser les résultats auprès des instances internationales, de la communauté scientifique et des décideurs politiques nationaux. - Renforcer les capacités des scientifiques locaux. - Mette en place des partenariats avec les pays de la région Caraïbes 	<ul style="list-style-type: none"> - Sensibilisation des acteurs impliqués aux techniques d'approche et au respect de l'arrêté du 1^{er} juillet 201 	

INDICATEUR :	INDETERMINE	TRES MAUVAIS	MAUVAIS	MOYEN	BON	TRES BON
CONNAISSANCE DES ESPECES ET DES HABITATS						
METRIQUE						
% d'espaces étudiés						

FAIRE CONNAITRE LE SANCTUAIRE AGOA

CONNAISSANCES/SUIVIS	SOUTIEN/ACCOMPAGNEMENT	CONTROLE/SENSIBILISATION	REGLEMENTATION/ENCADREMENT
<ul style="list-style-type: none"> - Réalisation de programmes de sensibilisation basés sur les MM et leur environnement (côtiers et océaniques). - Création d'outils de communication/sensibilisation (films, livrets, exposition itinérante, etc). - Réalisation d'un film de 26 mn pour diffusion sur les chaînes locales et nationales (biodiversité, menaces, solutions proposées par Agoa et les structures locales. 	<ul style="list-style-type: none"> - Utilisation des outils pédagogiques existant, - Utilisation des événements locaux, nationaux, régionaux Intervention dans les écoles en lien avec les partenaires locaux. 	<ul style="list-style-type: none"> - Cibler les publics : usagers de la mer, responsables politiques, scolaires, - Diffusion des codes de bonnes conduites (plaquette, films dans les avions et les navettes maritimes, articles de presse) auprès des opérateurs touristiques, agences de voyage, compagnies aériennes. - Communication permanente dans tous les médias pour tous les événements - Remise à jour du site internet et actualiser régulièrement qui présentera l'actualité, des documents pédagogiques, etc. 	

INDICATEUR :	INDETERMINE	TRES MAUVAIS	MAUVAIS	MOYEN	BON	TRES BON
CONNAISSANCE DU SANCTUAIRE AGOA						
METRIQUES						
Nombre d'actions de sensibilisation						

FAIRE RESPECTER LA DECLARATION : METTRE EN ŒUVRE LES MOYENS NECESSAIRES A LA SURVEILLANCE DU SANCTUAIRE

CONNAISSANCES/SUIVIS	SOUTIEN/ACCOMPAGNEMENT	CONTROLE/SENSIBILISATION	REGLEMENTATION/ ENCADREMENT
Déterminer les zones/activités qui nécessitent des interventions (police de la nature) en priorité	Formation/présence sur le terrain des personnels habilités		

INDICATEUR :	INDETERMINE	TRES MAUVAIS	MAUVAIS	MOYEN	BON	TRES BON
ZONES D'INTERVENTION PRE DEFINIES						
METRIQUE						
% d'espaces surveillés						

METTRE EN PLACE UN ORGANE DE GOUVERNANCE ET DE CONSULTATION :

CONNAISSANCES/SUIVIS	SOUTIEN/ACCOMPAGNEMENT	CONTROLE/SENSIBILISATION	REGLEMENTATION/ENCADREMENT
- Suivi des projets et actions qui peuvent avoir une influence directe ou indirecte sur les mammifères marins et leurs habitats		- Saisine sur les projets et actions qui peuvent avoir une influence directe ou indirecte sur les mammifères marins et leurs habitats.	

INDICATEURS :	INDETERMINE	TRES MAUVAIS	MAUVAIS	MOYEN	BON	TRES BON
CAPACITE DE LA GOUVERNANCE						
METRIQUE						
Nombre de saisines, d'avis et de recommandations						

RECONNAISSANCE DU SANCTUAIRE AGOA AU TITRE DE SPAW

CONNAISSANCES/SUIVIS	SOUTIEN/ACCOMPAGNEMENT	CONTROLE/SENSIBILISATION	REGLEMENTATION/ ENCADREMENT
Réalisation du dossier de candidature			

INDICATEUR :	OUI	NON
INSCRIPTION d'AGOA AU TITRE DE SPAW		

ETABLIR UNE COOPERATION REGIONALE ET INTERNATIONALE

CONNAISSANCES/SUIVIS	SOUTIEN/ACCOMPAGNEMENT	CONTROLE/SENSIBILISATION	REGLEMENTATION/ENCADREMENT
<ul style="list-style-type: none"> - Répertoire l'ensemble des projets régionaux sur les mammifères marins et leurs habitats, - Intégrer les réseaux régionaux et internationaux, - Elaborer des échanges techniques en matière de gouvernance, de communication, de projets scientifiques, d'échanges de données avec les sanctuaires existants et notamment celui de Pelagos. 	<ul style="list-style-type: none"> - Soutenir/accompagner les projets de création de sanctuaires (Antilles néerlandaises, etc. - Favoriser/encourager le jumelage d'Agoa avec d'autres sanctuaires. - Intégrer/faire participer les partenaires régionaux à tous les projets du sanctuaire Agoa. - Créer les conditions favorables à la mise en place de projets de coopération régionale en matière de recherches scientifiques, de communication, de formations, de sensibilisation) 	<ul style="list-style-type: none"> - Elaborer des actions de sensibilisation et de communication communes, 	<ul style="list-style-type: none"> - Etudier/envisager des projets de coopération en matière de surveillance sur les Antilles néerlandaises (SXM/SABA/STATIA) lors de la création de leur sanctuaire).

INDICATEUR :	INDETERMINE	TRES MAUVAIS	MAUVAIS	MOYEN	BON	TRES BON
DYNAMIQUE DE COOPERATION REGIONALE DANS ET A L'EXTERIEUR DU SANCTUAIRE						
METRIQUE						
Nombre de pays impliqués dans les actions du sanctuaire Agoa						

